Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 16/12/2020 à 16h44
Réference de l'AR : 002-200043495-20201210-DEC202012_15-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 décembre 2020

Délibération n°15

Date de convocation : le 02/12/20

Date d'affichage : le 17 DEC. 2020

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 10 décembre 2020 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
G. HARANT – Y. BRUN - J. BALITOUT – P. DEROCH - C. COULON - F. DEMAZURE – P. GUYOT - MP. TOKARSKI – JM. LHOMME - P. VAN HAMME – C. VUAROQUEAUX - P. BERTELOOT – O. JOSSEAUX – F. LEAUTE - F. HARANG – JM. RABOUILLE – C. BARAN – S. JUILLIART – F. FERON - P. MEZZAROBBA – F. BOUILLE – Y. LEMOINE - B. BUVRY – JM. WACK – E. DELHAYE – S. LETOT-DURANDE – Y. ROBIN – Y. BUFFET – C. MATHIEU – F. JOLY - S. ETIENNE-CHARLES - P. MOZIN – D. VALISSANT - D. VALLIERE – D. PIERRE - AM. SAUVEZ – F. POIDEVIN – A. DELEBARRE - MM. PASCUAL – H. LAHYANI - H. DAUCHEZ – A. LEFEVRE – M. BEAUFRERE - B. LEBEL – S. WEIL - P. CERVI - F.KARIMET - Y. RUDER – N. DUSSART - N. DRAGON – G. MONCOURTOIS - J. LECOMTE – C. LAMBERT – R. CARLIER - G. CHARLES – L. BOURGEOIS – P. PIRE – E. BEAUDOUIN - M. KELLER – H. RIVIERE – M. FRAISE – G. LOISEAUX – R. SIMPHAL – P. MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
S. DUPONT à S. LETOT-DURANDE - G. BLANCHARD-DOUCHAIN à AM. SAUVEZ - JM. QUERE à Y. BUFFET - E. GOULLIEUX à Y. ROBIN – MP. FOURDRAIN-FAY à C. MATHIEU - C. MEULLEMIESTRE à F. KARIMET

Absents Excusés: M. MACHAIN – A. TOURNEUX – C. CHATELAIN - P. DRUET - B. TRONEL

Objet : Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises de la CA du Pays de Laon - Demande de subvention de la SAS CAILLE LOGISTIQUE

Rapporteur : Olivier JOSSEAUX
Secrétaire de séance : Francis HARANG

Exposé :

Par délibération du 19 mai 2016, le Conseil Communautaire a entériné le principe d'un dispositif de soutien aux entreprises du territoire intercommunal, par la mise en place d'une subvention à la hauteur de 10 % H.T des investissements immobiliers réalisés, avec un minimum de 20 000 euros de subvention et un maximum de 200 000 euros par entreprise avec fréquence d'accord tous les cinq ans.

L'entreprise Caille est une entreprise familiale installée sur Laon depuis 1847, son dirigeant actuel est M. Bertrand Caille. En 2001, l'entreprise Caille s'installe en zone industrielle et rachète les locaux de l'ancien site Pirelli, elle transforme le site en plateforme logistique.

Aujourd'hui ce site, situé 25 rue Pierre Bourdan, doit faire l'objet d'importants travaux de réhabilitation afin d'optimiser son fonctionnement. Le site comprend 32 000 m² d'entrepôts sur un terrain de 10 hectares et l'arrivée de nouveaux clients amène à augmenter les capacités de chargement et de déchargement du site et de gérer aux mieux l'espace disponible.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 16/12/2020 à 16h44
Réference de l'AR : 002-200043495-20201210-DEC202012_15-DE

Ainsi le projet prévoit la création d'une nouvelle aire de transbordement avec 4 quais, la mise en place d'un bassin de rétention complémentaire, l'amélioration des réseaux, l'extension de l'aire de stationnement, la remise en état des chaussées et la remise à niveau de la sécurité des bâtiments de stockage et de l'atelier de mécanique.

Le montant total des travaux sur le site est de 2 122 764 euros HT et cet investissement immobilier est porté par la SCI DE MANOISE qui est liée à l'entreprise SAS CAILLE LOGISTIQUE.

Nature des investissements	**Montant HT en euros**
LOT VRD : terrassement, voirie, réseaux d'eaux, bassin, éclairage...	1 929 464
LOT DEMOLITION	32 750
LOT DALLAGE	58 000
LOT CREATION DE QUAIS	102 550
Total	**2 122 764**

Dans le cadre de l'aide à l'immobilier, au vu du coût total du projet de l'entreprise SAS CAILLE qui est supérieur à 2 000 000 euros HT, le montant de la subvention peut être maximum, soit une aide à l'immobilier de **200 000 euros**.

Le versement de la subvention sera effectué en cinq fois par tranche annuelle sur cinq ans, par mandat administratif une fois la présentation de l'ensemble des justificatifs de dépenses fournis par l'entreprise.

Vu l'avis favorable du Bureau,

Délibération :

Le Conseil Communautaire,

et après en avoir délibéré, décide :

1 - D'APPROUVER et d'AUTORISER le versement d'une subvention de 200 000 € à la SCI DE MANOISE, selon les modalités décrites ci-dessus, à savoir versement en cinq fois par tranche annuelle sur cinq ans, par mandat administratif sur présentation de l'ensemble des justificatifs de dépenses fournis par l'entreprise,
2 - D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour ces subventions,
3 - DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2020 - VIECO -

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU 17 DEC. 2020

Le Président

E. DELHAYE

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 64
Nombre de votes exprimés	: 70
Votes favorables	: 70
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00

Aides à l'immobilier d'entreprises

Récapitulatif par communes après le Conseil du 10 décembre 2020

Enveloppe annuelle de 250 000 euros

Entreprises	Communes	Projets	Date délibération CAPL	Montant prévisionnel des subventions accordées	Mandaté
ANNEE 2020					
SDP	LAON	Construction d'un laboratoire et d'une serre expérimentale	13/05/20	44 043,00 €	
Caille	LAON	Réhabilitation de son site actuel	10/12/20	200 000,00 €	